L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI 27 SEPTEMBRE 1887

PETITES ANNONCES.

VOLÉ.—Un mulet a été volé samedi dans la nuit, couleur gris-noir, ayant 14 mètres et âgé de 5 ans avec une S sur une machoire. Une récompense de quinze piastres sera donnée à quiconque le ramènera à Arthur Zeringue, Luling P. O., paroisse St Charles.
27 sept—4f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Gottlieb Bubeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,057—Division —— Attendu que Adams Talkenstein a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gottlieb Bubeck, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18sept—18 23 27

Succession de Charles Klein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,092—Division C—Attendu que Anton Haller, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Klein, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 sept—27, 30—oct 6.

Succession de Alice Moran, épouse de F. Lopez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 18,784—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. Lopez, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 sept—25 30—4 oct

Succession de George J. Flettrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 22,107.—Division D—Attendu que John Lorenz Flettrich a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George J. Flettrich décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 sept—25,30—oct 4

Succession de Patrick, Michael et John Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,753—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Julia Mooney, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
17 sept—17 21 25

Succession de Charles E. Hoffmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,026—Division C.—Attendu que Thomas E. Lynch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles E. Hoffmann, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 sept—16 21 25

Succession de Caroline Fuch, femme de Léon Ackerman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 20,622—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, Jr., administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 sept—21 25 30

Succession de Dominick R. Messina et Alice Dazet, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 22,058—Division B.—Attendu que Samuel R. Messina a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Dominick R. Messina et Alice Dazet, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 sept—18 23 27

Succession de Gustave Patin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 22,049—Division D.—Attendu que Samuel Patin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gustave Patin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 sept—18,23,27

VENTES PAR LE CONSTABLE

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 21,883—Frank A. Lynch vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Frank A. Lynch soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ernest Commagère, Esq. notaire en cette ville, le LUNDI, 26 septembre 1887, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et aussi voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Martin Voorhies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 19 août 1887.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
24 aout—31 au 26 sept

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S Benedict vs Keenan & Slawson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,872—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dix certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Thomas, Tchoupitoulas, Ste Thérèse et Bellechasse, désignés par les numéros deux, trois, quatre, cinq, six, douze, treize, quatorze, quinze et seize sur un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer, le 31 janvier 1845 et déposé pour référence en l'étude de William Christy, alors notaire en cette ville, les dits lots numérotés deux, trois, quatre et cinq mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent soixante-quatre pieds onze pouces et deux lignes, et le lot numéro six mesure trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur vingt-neuf pieds six pouces de largeur dans le fond et cent soixante quatre pieds onze pouces et deux lignes de profondeur, et tous les dits lots sont bornés dans le fond par une allée de vingt pieds de largeur, en usage commun avec les autres lots qui bordent la dite allée; et les susdits lots numéros douze à seize inclusivement se touchent et mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue St Thomas sur une profondeur de cent quarante-quatre pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles, faisant face dans le fond à une allée de vingt pieds de large en usage commun avec les autres lots qui bordent la dite allée.
Etant la même propriété acquise par les défendeurs dans cette affaire de John Cuggy et Michael McQuade et de la succession de Bernard Finnan par plusieurs actes passés pardevant John F. Coffey, Andrew Hero Jr., et Omer J. Villeré, notaires en cette ville, respectivement, en dates du quatorzième jour de juillet 1875, et le premier jour de mai et le quatorzième et le —— jours de juin 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 sept—13.20.27—oct 4.11.15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de

Meubles de valeur — Meubles de valeur N'ayant servi que quelque mois et aussi bons que neuf, dans l'affaire de

Finley & Grant vs la compagnie dite Gerard's Rectilinear and Rotary Proppeller and Engine Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,994.—En vertu d'un ordre de vente daté du 20 sept. 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 3 octobre 1887, à 10:30 heure a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir;

A mon entrepôt rue Ste Anne, entre Royale et Chartres—

Un vaste lot de meubles de bureaux de valeur et coûteux, comprenant: bureaux, chaises recouvertes de cuir, chaises en osier, tables, bibliothèque, berceuses, porte-chapeaux, lavabos, sideboard, miroir, trumeau, castors, porte-musique, pendule, régulateur, un chevalet en ébène, un autre en chêne, aussi un lit, matelat à ressorts, oreillers, lampes, tapis, (rug) de Smyrna, crachoirs, nattes, articles en faïence, garnitures de cheminée, tableaux, rideaux, gobelets, huiliers, etc., et d'autres objets trop nombreux à énumérer en détail, le tout tel que l'annonce un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
21 sept—21 27—oct 1, 3

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 11 OCT. 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement, DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000

2,179 Lots s'élevant à.........$535,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire résume en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population [illegible] et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports [illegible] et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS
73 . CHARTRES - 73

ASSURANCES.

Vingt-Neuvième Tableau Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurance
HOPE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau: No 138 rue Gravier.

CONFORMÉMENT à la Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1886:

Sur les risques d'incendie	$444,790 46	
Sur les risques de mer	52,169 43	
Sur les risques de rivière	38,081 04	
	$535,030 93	
A ajouter: Primes non acquises en 885	104,524 74	$639,555 67
A ajouter: Intérêts et profits et pertes		19,883 09
		$659,438 16
A déduire: Pertes sur les risques d'incendie	$341,492 06	
Pertes sur les risques de mer	30,195 14	
Pertes sur les risques de rivière	8,793 41	
	$380,480 61	
Taxes	8,305 25	
Réassurances	21,796 81	
Primes remboursées	76,599 26	
Réfaction	81,492 52	
Commission	3,190 78	
Bureau des assureurs, corps de sauvetage, annonces, loyer, salaires et autres dépenses	45,180 76	$514,955 99
		$144,482 17
Dividende semi-annuel de 5 0/0 payé en juillet 1886	12,500	
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00	25,000 00
Montant réservé pour pertes non réglées		18,942 75
Montant réservé pour risques non terminés au 31 décembre 1886		100,539 42
		$144,482 17

—ACTIF.—

Prêts sur hypothèques	23,316 67
Prêts sur nantissement	88,882 00
Effets pour primes	14,779 04
Billets à recevoir sur demande	27,958 43
Bons d'Etat	56,750 00
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions	16,491 84
Biens fonciers	1,696 59
Dû par des compagnies d'assurance	2,804 50
Mobilier de bureau, coffre-fort, etc.	3,048 07
Primes en voie de perception	116,785 59
En caisse	46,467 44
Total de l'actif	$401,982 17

—PASSIF.—

Capital	250,000 00
Fonds de réserve	70,000 00
Réserve pour primes non acquises au 31 décembre 1886	100,539 42
Pertes non réglées	18,942 75
Dividende de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00
	$401,982 17

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 12 janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire, No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 12 avier 1887, il a été unanimement résolu qu'on cond dividende semi annuel de 5 0/0 sur le pital, provenant des profits de la Compagnie ns l'année expirée le 31 décembre 1886, soit claré payable sur demande aux actionnaires à leurs représentants.
14janv—1m LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Etat de Situation Trimestriel
DE LA
Banque des Citoyens de la Louisiane,
Département de Banque,
A la clôture des affaires le 30 juillet 1887.

ACTIF:

Propriété foncière	$232,514 25	
Bons et actions	71,701 90	
Dette en suspens évaluée à	61,476 49	
Prêts et escomptes	221,797 86	$587,490 50
Prêts sur demande	36,408 00	
Change	42,950 74	
Chèques sur le Comptoir d'Echange	54,822 49	
Monnaie courante et espèce	142,216 26	276,397 49
		$863,887 99

PASSIF:

Fonds Capital	$376,000 00	
Profits indivis	20,366 56	
		$396,366 56
Dividendes non payés	303 00	
Dû à des banques et des banquiers	122,303 13	
Dû aux déposants	344,915 30	467,521 43
		$863,887 99

Je jure solennellement que l'exposé qui précède est vrai et correct au mieux de ma croyance et de ma connaissance.
JAS. J. TARLETON, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.
Fait et signé pardevant moi, ce 30 juillet 1887.
EDGAR GRIMA, Notaire.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 21,420—Division D, dans l'affaire de Peter X. Glaser, demandant une monition.
A tous ceux que le présent avis concerne.
Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 13 août 1886, l'Etat de la Louisiane par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat à district inférieur de cette ville, vendu à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux règlements de l'acte No 82 de 1884, de la propriété suivante ci-après décrite, à savoir: CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'assessement comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'Ilet No 175 borné par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Royale; les dits lots Nos 4 à 8 mesurent 223 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, assessés pour les années 1871, 1872, 1873 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 22ème jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir:
CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Casacalvo (maintenant Royale), Grands-hommes (maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7; le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, entre les rues Casacalvo et Grands-Hommes; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Grands-Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grands-Hommes, comme le tout plus amplement expliqué dans le document de taxe exécuté par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. A. Ker, notaire, à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jour d'août 1886 pour lesquels les dits acquéreurs ont payé la somme de soixante-quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 124, folio 365.
Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf à Peter X. Glaser, pardevant John R. Legier, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition enliassée dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 39, folio 539, et livre 124, folio 754.
Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition en audience conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connu comme les Statuts Revisés de la Louisiane.
Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir, si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une informalité quelconque dans les annonces, procédures, adjudications, assessements, descriptions, en adjudication d'après lesquelles les ventes ci-dessus mentionnées ont été faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque et genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.
Bureau du Greffier de Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 3 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 juin—

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,001.—Division C—Interdiction de Mlle Annette Mourer.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée sur la pétition de Madeleine Mourer pour l'interdiction de Mlle Annette Mourer. Présent, A. J. Villeré pour la demanderesse. Frank D. Ding, avocat, pour Mlle Annette Mourer.
Après avoir entendu les témoignages et les avocats, la cour convaincue d'après les témoignages produits que la défenderesse Annette Mourer est atteinte d'aliénation et incapable de s'occuper de sa personne et de ses biens,
Ordonne que la dite demoiselle Annette Mourer soit interdite.
Jugement rendu, le 27 juin 1887.
Jugement signé, le 1er juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
17 août—3f en 101.

Académie de Charles Caron,
186 Rue des Remparts.

Cette institution étant le présent local ne suffit plus au nombre toujours croissant de ses élèves sera transférée le 1er octobre à l'adresse ci-dessus.
Un cours d'Espagnol est ajouté à ceux de Français et d'Anglais. 25 sept—1f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Olivier Marble vs N. C. Hinsdale.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, — No. 7,619—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 8 octobre 1887 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Tous les droits titres, intérêts et réclamations du défendeur Nehemiah C. Hinsdale dans l'affaire intitulée H. et B. Beer vs N. C. Hinsdale et autres No 6780 du dossier de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, étant l'affaire où les demandeurs reconnaissent une dette au défendeur Hinsdale de $4932,29 en vertu de deux contrats pour constructions, sur le paiement de laquelle en cour les demandeurs veulent que tous les liens, privilèges enregistrés contre les bâtisses érigées par le défendeur soient levés et que les réclamations du défendeur contre les demandeurs soient déclarées éteintes, et dans laquelle affaire Hinsdale ont enregistré une demande reconventionnelle affirmant que la balance réelle à lui due par les demandeurs en vertu desdits contrats est de $11,094 50 et que les demandeurs lui doivent également des pénalités d'après les mêmes contrats pour du travail supplémentaire, etc $11,412 52 formant un total de $22,507 11 pour le paiement duquel les défendeurs demandent un jugement en reconvention.
Et dans ladite affaire divers contrats additionnels avec ledit Hinsdale ont été conclus auxquels le défendeur et d'autres personnes intéressées ont été fait parties; tous réclamant un paiement en plein à la fin des demandeurs et du défendeur pour différentes raisons, des sommes suivantes:

1.	Arms et Mc. Neil	$11,121 91
2.	Sincer et Konrad	2,255 50
3.	D. P. Hepping	750 75
4.	S. H. Thompson	909 13
5.	Frits Jabncke	704 42
6.	Encaustic Tile Co	242 76
7.	Diebold Safe Co	700 00
		$16,684 43

2° Tout droit, titre, intérêt, réclamation du défendeur N. C. Hinsdale au procès intitulé N. C. Hinsdale vs H. et B. Beer, No 6,790 du dossier de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, où le dit N. C. Hinsdale actionne les défendeurs directement sur les mêmes réclamations en reconvention dans l'affaire No 6,780, procès dans lequel les défendeurs ont enregistré une exception de "lis pendens", qui n'a pas encore été appelée.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
27 sept—27, 30 sept—4, 8 oct.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

La plus grande Compagnie du Monde contre l'Incendie.

Plus de $28,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans
J. F. SHRODER, Chairman;
NEWTON BUCKNER, RODOLH WORSTE
A. DELVAILLE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12apr. 86—1an—VAC

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, remises contre des [illegible] de incendie.

W. R. LYMAN........Président
J. H. OGLESBY........Vice-Président
CHAS. E. RICE........Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling,	Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell,	J. H. Oglesby,
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
L. J. Reiss,	Charles R. Deisen,
Lucien Delery,	B. C. Coulon,
R. F. W. Bachman,	Charles Newman
Joseph Kohn	M. Gillis,
James T. Rodd,	Chas. E. Rice,
	D. R. Calder.

Voyez nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE-ORLEANS, 14 janvier 1887.
Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

PRIMES

Sur risques d'incendie	$375,475 85	
Sur risques de rivières	27,927 25	
Sur risques de mer	4,855 54	
		$408 258 64
A ajouter primes non terminées de 1886		$120,704 00
		$528,962 64
A déduire— Primes non terminées de 1886	$125,511 00	
Cancellations	49,320 40	
Réassurances	20,841 87	
Commissions et réfaction	58,709 81	
		$254,383 14
		$274,579 50
A ajouter: Intérêt et escompte	$42,472 96	
Reçu pour sauvetage	4,171 71	
Gain dans les valeurs du marché actif	7,022 00	
Intérêt reçu et sauvetage dû	4,415 46	
		58,082 13
Revenu net		$332,662 63
A déduire, pertes payées— Incendie $188 850 01		
Rivières 12 834 86		
Mer 691 90		
Total	$204,476 77	
Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires, impressions fournitures de bureau et annonces	63,220 81	
Taxes d'Etat et de ville	11,069 90	
		$278,766 78
		$53,895 85
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886		28,000 00
Balance		$25,895 85
Montant dû, pertes non réglées et non payées		$2,697 71

La compagnie possède l'actif suivant:

ACTIF.

Argent comptant	$23,894 18
Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi	25,000 00
Billets à ordre, billets avec garantie collatérale, valant	152,936 00
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	50,721 06
Billets à ordre, billets à primes, valant	14,841 45
Bons des Etats-Unis, valeur du marché	32,000 00
Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché	45,150 00
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché	357,012 00
Propriétés foncières, évaluées à	191,250 9
Comptes en cours de collection et balance	66,995 62
Cache par agents	
Intérêt accrus sur actions et prêts	4,415 46
Sauvetage dû, évalué à	1,000 00
Meubles de bureau	3,000 00
	$994,215 76

PASSIF.

Fonds Capital	$700,000 00
Primes non acquises	125,511 22
Dividende non payé	3,132 00
Pertes non payées	28,687 71
Profits et pertes	36,884 83
	$894,215 76

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
Juré sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.

John I. Noble,	John I. Adams,
John Chaffe,	Thos. E. Black,
Thomas Day,	R. M. Walmsley,
Saml Delgado,	A. B. May,
Jas. T. Rodd,	Samuel H. Boyd,
Wm. J. Behan,	Jules A. Blanc,
R. J. Robinson,	W. R. Bedinger,
C. J. Leeds,	Jas. McConnell,
A. F. Janin,	Junius Buckley,
Louis Bush,	L. C. Fallon,
Behan,	Rich'd Milliken.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations, etc., d'une buvette.

Jean Marie Gasnegue vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,809—En vertu d'un ordre de vente, daté du 22 septembre 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 5 octobre 1887, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Au local No 24 rue Bourbon, tout le contenu du dit local, consistant en comptoirs, étagères, miroirs, pendules, tables, chaises, etc.
Aussi, un lot de liqueurs assorties, vins, whisky, etc.
Conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24sept—24 29 oct1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucien Baron vs Jacon D. Machado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,275—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 1er octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 239, borné par les rues Magasine, Camp, Berlin et Milan, désigné comme lot numéro trois et mesurant 31 pieds de face à la rue Magasine sur une profondeur de cent vingt pieds deux pouces. Etant le même lot de terre que le défendeur a acquis de Mme Mary Wian par acte passé par devant Ernest Commagère, notaire, le 28 août 1880.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Pour du comptant pour payer la réclamation du plaignant maintenant due, la somme de sept cent cinquante dollars avec intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du 11 août 1886 jusqu'au paiement final, cinq pour cent sur le dit montant principal et intérêt, honoraires d'avocat, quatre dollars frais de copie de l'acte, dix 20/100 dollars frais d'assurance, les frais et charges du procès et vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumera (jusqu'au montant de son enchère) le paiement du billet à recevoir pour la somme de sept cent cinquante dollars, tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé en date du 11 août 1884 et payable quatre ans après date et portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du 11 août 1886 jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation du demandeur. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire relativement aux honoraires d'avocat etc.
3° La balance du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 août—30—sept 6 13 20 27—oct 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Rosenthal Bros vs G. M. Rousset et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 21,694—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 octobre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet désigné par le numéro municipal 412, bornée par les rues Esplanade, Lepage, Lopez, Washington et Gayoso, sur un devis de Louis H. Pilie, sous-voyer de la ville en date du dix mars 1851, annexé à l'acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, ci dessous mentionné, laquelle portion de terre se compose des lots neuf et dix et dix et A, et mesure comme suit: quarante-deux pieds trois pouces et trois lignes de façade rue Esplanade; vingt-trois pieds huit pouces et deux lignes de façade rue Lepage; cent soixante un pieds dix pouces et cinq lignes de façade rue Lopez; quatre-vingt quinze pieds onze pouces de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Washington, et s'étendant vers la rue Gayoso, de là, trente pieds sur une ligne parallèle à la rue Gayoso et s'étendant vers la rue Esplanade de là trente-un pieds onze pouces et cinq lignes sur une ligne parallèle à la rue Washington et s'étendant vers la rue Lopez, de là cent dix huit pieds trois pouces et une ligne parallèle à la rue Gayoso et s'étendant vers la rue Esplanade ou le point de départ.
Propriété acquise par Mme Rousset, défenderesse, de Julien Claude par acte pardevant Marcel T. Ducros, notaire, le 30 janvier 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 sept—8 13 20 27—4 8 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Alfred Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 21,554—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux lots de terre dans le faubourg Washington, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Ferdinand, Casacalvo (maintenant Royale), Pressé et Moreau (maintenant Chartres) désignés par les numéros un et deux sur un plan particulier fait par E. Surgi, anciennement ingénieur civil, le 16 juillet 1846, déposé en l'étude de Charles Boudousquié, anciennement notaire en cette ville; les dits lots mesurant chaque vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue St-Ferdinand sur quatre-vingt-seize pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot numéro un formant l'encoignure des rues St-Ferdinand et Casacalvo (maintenant Royale) ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant.
Ensemble avec soixante actions réduites à cinquante du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et Conditions—Pour payer la réclamation du plaintif, comptant, à savoir: la somme de deux cent quarante piastres, le montant d'emprunt fait sur le susdit lot pour cent d'intérêt par an du 1er décembre 1883 et de plus une somme de vingt cent et vingt piastres
Avec 1 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1881.
Avec 1 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1882.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1883.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1884.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1885.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1886.
Et tous les frais du procès y compris 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litige et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.
L'acquéreur, en outre, assume et s'engage à payer la somme de quatre mille six cent et quatre-vingt piastres balance non payée et pas encore réclamée sur la dette de stock à savoir: soixante-dix-huit piastres par action et assumera toutes les obligations de l'actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour les dites actions conformément à la charte et les lois relatives à la banque; la balance du prix d'adjudication s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 août—30 sept 6 13 20 27 oct 1

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—William H. Stehle vs. ses créanciers—No 21,947 Division —Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire William H. Stehle soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Albert P. Upton, notaire, à son bureau, No 8 Commercial Place en cette ville, le LUNDI, 4 octobre 1887, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit William H. Stehle soient suspendues, et que Armand Pitié, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 30 août 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
13 sept—3f au 3 oct

Premier Etat de Situation
— DE LA —
COMPAGNIE D'ASSURANCES
— DITE —
LOUISIANA INSURANCE CO.
OF NEW ORLEANS.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires pendant seize mois, c'est-à-dire depuis sa fondation, du 1er septembre 1885 jusqu'au 31 décembre 1886.

Reçus: Primes sur les incendies	$125,197 57	
Primes sur rivière	1,332 68	
Primes sur mer	790 65	$127,355 90
A déduire: Réassurances	1,995 01	
Réfactions et commissions	25,984 98	27,979 99
		$99,376 91
A déduire: Pertes payées sur les incendies	53,869 78	
Pertes payées sur les rivières	730 17	
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	21,325 12	
Réclamations passées au compte des profits et pertes	462 06	75,516 13
		23,460 78
A ajouter Intérêt		4,120 4
		27,581 22
A déduire Traitements, frais généraux, taxes, annonces, etc., pour 16 mois		21,802 75
		5,778 45
Réserve: Primes non acquises		5,778 45
Capital		$161,350 00
Réserve, comme il est dit plus haut, pour les pertes		21,325 12
Pour les risques non expirés		5,778 45
	$186,353 60	$186,353 60

L'état de situation qui précède est un extrait exact des livres de la compagnie.
L. M. GEX, Faisant fonctions de Président.
A. LESSEPS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, ce vingt-unième jour de janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire, 138 rue Gravier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI 27 SEPTEMBRE 1887, à 11 heures A. M., dans leur salle de encan No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages les meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente 27 sept—

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Pour cause de départ.

Tout le contenu du Restaurant avec appartements splendidement meublés, 113 rue de la Douane, près Bourbon, comprenant un assortiment général complet d'articles de restaurant pour salle à manger, cuisine, etc., ameublements de chambre à coucher, lits Victoria, tapis, meubles de salon, belle table à poker, chaises confortables, miroirs, sideboards, gravures, rugs, nattes, stores et corniches, faïence, verrerie et articles plaqués, et d'autre des contenaires d'autres articles de ménage.

IL sera vendu à l'encan sur les lieux, MERCREDI, 28 septembre 1887, à 10 heures et demie du matin.
MACON, PAUL & ROBINSON,
27 sept—2f Encanteurs.

PAR JAS P. GUINAULT

Propriété sur la rue Jackson.

Succession de Leontine Richard, née Dugas, femme décédée de Joseph O Richard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 21,961.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 15 octobre 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 12 septembre 1887, la propriété suivante, savoir:
Un lot de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jackson, Josephine, Fulton et Rousseau, lequel lot de terre mesure 15 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 191 pieds 10 pouces. Le tout conformément à un plan qui sera exhibé à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un crédit d'un an en billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date et toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente par O. Drouet, notaire.
14 sept—14,17,24—oct 1,8,15.

PAR STEPHEN J. DERBES.

Vente de Syndic.

Daniel Browne vs Ses Créanciers.

PAR ORDRE DU SYNDIC dans l'affaire ci-avant décrite, je vendrai à l'encan JEUDI le 29 septembre, à 11 heures du matin, au No 125 rue Poydras, les marchandises suivantes:
Un lot de savon sacs, une balance, etc.
—aussi—
Un lot de compte à recevoir suivant un inventaire dans mon bureau, et un lot de meubles.
STEPHEN J. DERBES,
18 sept—3f en 10 j. Encanteur.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison.

A la résidence No 214 rue Philip, coin Camp.—A l'encan.

Succession du Julia T. Chaffe.

No 20,711—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A la résidence, Mercredi—Meubles de salon et de chambre à coucher, un magnifique piano, tapis, pendules, stores, candélabres, meubles de salle à manger élégants, service décoré à diner de 145 pièces, un joli assortiment de verrerie et de plaqué, bric-à-brac, etc.

PAR HOEY & O'CONNOR — NICHOLAS J. Hoey, encanteur—Bureau No 27 rue Carondelet,—MERCREDI, 28 septembre 1887, à 11 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan, au local No 214 rue Philip—
Tous les meubles de maison, conformément à un inventaire de la succession ci-dessus.
Conditions—Comptant avant livraison.
16sept—16 24 à la date

Avis aux Créanciers.

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LaBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,606 63. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal a été prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.
Les créanciers dont les noms suivent à ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.)

M. Armstein,	A. M. Agoleste,
F. Alpante,	A. Alciator,
Joseph Balz,	Joseph Bragers,
A. Bayhi & Co.,	Dr. I. Borde,
W. R. Bell,	W. R. Bell, adm. etc.,
B. Benjamin & Co.,	A. Bedault & Co.,
Louis Balleo,	Bercier & De Smet,
L. Bebelot,	F. Belden,
J. Brandes,	F. Broen,
J. F. Bartholomy,	Louis Bauer,
Bertolo & Bro.,	R. Beltran,
C. Barbe,	R. E. Bertiano,
J. A. Blaffer & Co.,	W. Alexandre Bosse.
Jean Bellamin,	J. A. Berdoust,
Samuel Bandera,	Consagerie & Lambert,
James D. Coleman,	F. Calloway, agent.
Amadie Couturie,	P. Caro,
Lacy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller
P. Cosse, agent,	P. Cosse,
Eugene Coulon,	B. Connell,
J. Cesarent,	L. Charest,
J. H. Chipot,	Herman Curtiss,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lamaniere,
Mme Louis De Gallo,	P. Duchenne,
T. B. Dunbar,	A. Dejanette,
P. Dujan,	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Salzer Hart & Co.,
Dominique Doux,	George Degan,
O. Drouet,	G. M. Dell,
A. Dumestre,	M. T. Ducros,
Davallier & Co.,	A. De Sainte Gême,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flange,
F. B. Flettes,	Foley, Gonger & Co.,
J. A. Fernandez,	A. Fusich,
Fritz & Brandes,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Fallon,
Gustave Furate,	E. C. Feineur,
Feiber & Gunsenheim,	G. E. Finaley,
Mme Gust. Fournade,	Joseph Gugenheimer,
Joseph Glazinger,	Generelly & Allex,
T. Generelly,	A. Grouchy,
Isadore Geraud,	Fred Good,
Godenbow & Kelly,	Mme Arcole Guivand,
G. H. Gardner & Co.,	Howard Gorman,
S. Guinault,	J. Garidel,
E. J. Hamilton,	Herman & Vigues,
J. M. Homans & Co.,	George How, M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Herren,
U. C. Holts,	Mme Henry Hebert,
Marx Israel,	Imcan Aycock & Co,
Johnson & Manson,	O. B. Johnson,
Jeannenaud & Co,	J. M. Justinian,
B. Jahrens,	F. Jeanfreid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Kollender,	Kendig & Co.
Dr E. Kunzemann,	Anatole Lieaumont,
Joseph Larrieu,	E. Laplace,
M. Lamsede,	E. Levaissee,
C. L'Hote & Co,	La. Equit. Life Ins. Co.
Edward Lischy,	Lang & Bernheimer,
Labouisse & Dohla,	Mme J. B. Leprete, Sac.
T. Lafon,	La. Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux,	Peter Lanna,
E. Montesme & Co,	Charles Manson,
A. J. Mantels,	J. Mandin,
M. Mann,	E. Musgrove, agent,
P. Macon,	C. M. Mangin,
J. G. Monroe, curator.	Maignan & Laberde,
Chas Massion, Succ. de	J. Manaud,
Philip McCabe,	T. Mercau,
Lucien Mailo,	Orville Marigny,
A. May,	V. Maignan,
Dr A. Mercier,	H. Marks,
Michael Meilleur,	Sarafile Nivette,
Norton & Bell,	Frank Oberhauser,
A. Olivier & Co.	R. D. Ogden exécuteur
S. Pablo,	S. P. Parmly, agent.
Mme Anna Perigne,	Pritchard & Beckham,
A. Petit,	Perkins, Swenson & Co,
M. Pedarre,	S. B. Packard,
A. Pallacio,	R. Piffet,
P. Pons,	Planters Cotton Press
A. Quimfe Fils,	E. Rabasse,
E. Roger & Co.	J. Reviere,
J. Strane,	Mme Anna Saron,
J. E. Sarrazin,	William Swoete,
G. Schmidt,	Southern Ramie Culture Asso,
Strauss,	
B. Smith,	Swarbacker & Dryer,
M. Scot,	H. F. Starcken,
Smith & Co,	Schneider & Zuberbier,
F. Sancho,	J. Siegfriend & Co.
D. H. Symart,	S. Smbury,
J. B. Sholari Schulles,	J. J. Stewart, tuteur,
David Steugh,	F. Soubie,
Mme M. E.	C. B. Singleton,
R. F. Schmiesdore,	Alfred Shaw,
H. N. Soria,	F. Sommsoutt fils,
Nicholas Th	E. A. Terrebonne,
A. Tessus,	E. A. Todd & Co
Samuel M. Todd,	E. A. Tyler,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
R. Varster,	Jas A. Vignaud,
Philip Vellerie,	François Vairin,
Phine Wagner,	Adolp Watz,
Wm. Whan, Suc. de	L. A. Wilts,
Wilkerson & Mosely,	James Wilson,
B. Wagener,	E. E. White,
E. I. Zeli & Co.	M. A. Zounts & Co.

14 juin—15 4.21.28—juillet

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois jolis cottages

faisant face aux rues Esplanade et Floride, vis-à-vis le champ de course du Nouveau Jockey Club.

Succession de Joseph Klar.

No 21,906 —Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale.—SAMEDI, 15 octobre 1887, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, actuellement absent, en date du 8 septembre 1887, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci après décrite:
1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par la lettre "A" dans le carré d'ilet borné par les rues Esplanade et Floride et la propriété Blanc, sur un plan et un certificat de voyer de A. de Armas, sous-voyer de la ville, daté du 29 août 1887, annexé à l'inventaire de la succession, de Félix J. Dreyfous, notaire, le 1er septembre 1887 enregistré en son bureau, lequel terrain mesure 34 pieds de façade rue Esplanade, sur une première profondeur de 106 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne de division de la propriété Blanc et une seconde profondeur sur la même ligne de division, perpendiculaire à la rue Floride, de 76 pieds 7 pouces et 7 lignes; et une première profondeur sur la limite du côté de la rue Mystère de 100 pieds ainsi qu'une seconde profondeur perpendiculaire à la rue Floride de 62 pieds 6 pouces, et 31 pieds 4 pouces de largeur à l'arrière.
Les améliorations comprennent un élégant cottage en bois à un étage construit à distance de la rue et ayant une galerie de façade, 3 chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc., et un petit jardin d'ornement devant la bâtisse.
2° Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, situé en arrière du lot décrit ci-dessus, désigné par la lettre "C" sur un plan mentionné ci-dessus, dressé par Arthur De Armas, et mesurant 68 pieds de face à la rue Floride, sur une profondeur de 63 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne de division de la propriété Blanc, et de 75 pieds 6 pouces sur la ligne de côté vers la rue Mystère et 72 pieds 9 pouces 5 lignes sur une ligne brisée, en largeur dans le fond.
Les améliorations comprennent un cottage en bois, à un étage et attic, retiré de la rue et ayant galerie devant et derrière, 2 grandes chambres, 3 cabinets, cuisine, citernes, lieux d'aisance, poulailler, lavoir, etc., un très joli jardin avec de très belles fleurs sur le devant de la propriété, ayant plusieurs orangers et autres arbres fruitiers.
3° Et un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjacent au lot "B" et l'allée figurant sur le plan ci dessus mentionné, désigné par la lettre "D" sur le dit plan, et mesurant 31 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Esplanade, sur une première profondeur sur la ligne du lot "B" de 133 pieds 4 pouces et une seconde profondeur sur la ligne de l'allée de 74 pieds sur la rue Floride, sur laquelle rue le dit lot mesure 14 pieds, deux pouces, et le dit lot a une profondeur sur la ligne de côté, touchant à la rue Mystère, allant de la rue Esplanade à la rue Floride de 189 pieds 2 pouces et 4 lignes.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage très élégant, recouvert en ardoises, retiré de la rue, avec une jolie galerie devant et ayant 5 chambres en tout, cuisine, hangar, citerne, lieux d'aisance, grande cour, jardin devant, etc.
Les profondeurs mentionnées ci dessus des lots A. et D. incluent un morceau de terre de 49 pieds et 2 lignes de largeur ainsi qu'il est démontré sur les plans exposés à la Bourse d'Encan, lequel morceau a été acquis par le décédé par possession et pour cette raison le titre au dit morceau de terre ne sera pas garanti, mais sera aux risques des acquéreurs.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement.
Les actes de vente devront être passés par devant F. J. Dreyfous, notaire aux frais des acquéreurs et renfermeront les clauses de garanties usuelles, de 5 pour cent, frais d'avocat en cas de procédures et le transfert de la police d'assurance, etc. Les taxes de 1887 seront assumées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication.
10 sept—10, 17, 24—oct 1, 8, 15.

CONTRAT D'ENTREPRISE

Suite.

2 Tchoupitoulas et Valence.
3 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Ursulines.
8 Carondelet et Moultrie.
9 Prytanée et Toulouse.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 21
15 Poste de la Cie de Pompe No. 22.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Toulouse.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Frankling.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Gaiennie.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie. de Pompe No 1, Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 30, Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennie et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Tiden.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julia et Levée.
71 Pied de la rue Julia.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 2, Girod et O. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 12 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St-Philippe
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.

SIXIÈME DISTRICT.
(Ville de Jefferson.)

Boites.
2 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Tolédane.
4 Coin des rues Tolédane et Magasin
5 Coin des rues Prytanée et Tolédan
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo.
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Coliseé.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Ly et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Levée.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

Succession de John S. Couret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,075—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John F. Courret, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 sept—24,28—oct 2

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage en bois recouvert en ardoises. No 130 rue Port.

Le magasin et la résidence double, coin des rues Remparts et Port.

Succession de Francis Mahony, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 octobre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 20 septembre, 1887. Dossier No 21,950, pour compte de la succession de Francis Mahony, décédé, il sera vendu à l'encan—

TROISIEME DISTRICT.

1° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 12, borné par les rues Port, Remparts, St-Claude et Lafayette, désigné par le No 11, et mesure 28 pieds de face à la rue Port sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 6 lignes.
Les améliorations consistent en un cottage en bois recouvert en ardoises, retiré de la rue, connu comme le No 130 rue du Port et ayant 4 chambres et une cuisine, 2 citernes, un puits, etc.
2° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 11, borné par les rues Port, Remparts (anciennement Amour), St. Ferdinand et Bons Enfants, désigné par le No 1 et mesure 29 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 100 pieds, le tout entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après des plans qui pourront être vus à l'endroit de la vente.
Les améliorations comprennent un magasin et résidence à double corps de logis recouverts en ardoises ayant environ 6 chambres, citerne, hangars, etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles du jour de la vente jusqu'à paiement. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.
Actes de vente pardevant Fred Zengel, Esq. notaire aux frais des acquéreurs.
22 sept—22.25—oct 2.9.16,22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Magasin et Résidence en briques à deux étages,

RECOUVERT EN ARDOISES,

No. 156 rue North Bassin.

Succession de Frank Lacammera, décédé.

A l'Encan—Pour du Comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 octobre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Place, Premier District, de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, même Cour, actuellement en congé, daté le 19 septembre 1887, dossier No 8,809, pour le compte de la succession de Frank Lacammera, décédé, il sera vendu à l'encan:

DEUXIEME DISTRICT.

Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bassin, Remparts, Toulouse et St Pierre, laquelle portion de terre est composée de tout le lot No 21 et une portion du lot No 12 adjacente au fond, lequel lot No 21 mesure 20 pieds de face sur la rue North Basin, sur une profondeur de 60 pieds et la portion du lot No 12 est en arrière du lot No 21 et mesure 20 pieds de large sur l'arrière du lot No 21 sur une profondeur de 12 pieds 3 pouces, toutes mesure française et entre lignes parallèles et faisant un total comme mesure de 20 pieds de face sur une profondeur de 72 pieds, 3 pouces mesure française, d'après un plan à l'endroit de la vente.
Les améliorations comprennent un magasin et une résidence en briques à deux étages recouverts en ardoises, ayant un magasin et une cuisine en bas et 3 chambres au dessus, citerne, hydrant, etc., et loué à $10 ou $15 par mois.
Conditions—Comptant en passant le titre; 20 pour cent payable comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Geo. C. Preot Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 sept—22 25—oct 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété rue Dumaine entre Remparts et St Claude.

Successions d'Auguste François Claire Paul, sa femme.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet,—SAMEDI 22 octobre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, même Cour, actuellement absent en un congé, daté le 20 septembre 1887, dossier No 21,985, pour compte des successions de Auguste François et Claire Paul, sa femme, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan:

DEUXIEME DISTRICT.

Un lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine Ste Anne, St-Claude et Remparts, mesurant 40 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 122 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations comprennent quelques hangars en bois, barrières, etc.
Conditions—Comptant en passant le titre; 20 pour cent payable comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Jas D. Taylor Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
22sept—22 25 oct 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois bâtisses en bois No 587 rue Bagatelle, entre Derbigny et Roman.

Succession de Charles Spencer et de Julia Matthews, son épouse.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 8 octobre 1887, à la Bourse d'Encan St. Charles, Nos. 72 et 74, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division D, actuellement absent sur un congé, daté le 5, septembre 1887. Dossier No 21,845 pour le compte de la succession de Charles Spencer et de Julia Matthews, son épouse, tous deux décédés, à l'encan, il sera vendu—
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bourbon, anciennement Bagatelle, St. Antoine, Derbigny et Roman, anciennement Solidelle, mesurant 24 pieds 1 1/2 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 122 pieds 6 pouces 8 lignes entre lignes parallèles, au pieds américain.
Les améliorations comprennent trois bâtisses en bois ayant 5 chambres, cuve, hangar, etc., loué à raison de $15 par mois.
Conditions—Comptant en passant les titres. 20 pour cent sera requis sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes de 1887, en sus du prix de son enchère.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, au frais de l'acquéreur.
8 sept—8,11,18,25—oct 2,8.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Epicerie, le contenu d'une buvette, liqueurs, meubles, comptes à recevoir, etc.

Succession de Francis Mahony, décédé.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet,—LUNDI, 3 octobre 1887, à 10 heures et demie A. M., au local au coin des rues Remparts et Port, dans le Troisième District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 20 septembre 1887, Dossier No 21,950, pour le compte de la succession de Francis Mahony, décédé, à l'encan, il sera vendu—
Tout le contenu de la dite épicerie et buvette, meubles de maison et autres effets, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions comptant sur les lieux.
21 sept—21 25 30—au 3 oct

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—VENDREDI, 14 octobre 1887, à 2 heures P. M., à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, dans l'affaire de la succession d'Adolphe Elmer Bader, No 21,827 du dossier de ladite Cour, il sera vendu à l'encan pour du comptant, la propriété ci-après décrite, savoir:
1° Seize lots de terre, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Dorgenois, Conti et Rocheblave, numérotés de un à seize inclusivement. Les lots 1, 2, 3, 4, et 5 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St Louis sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles. Les lots 6 et 7 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces sur la rue Dorgenois, sur une profondeur de 158 pieds entre lignes parallèles. Les lots 8, 9, 10, 11, et 12 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 13 mesure 12 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Conti et 132 pieds 6 pouces sur le côté qui touche au lot No 12, et 140 pieds 7 pouces 1 ligne sur l'autre côté, 61 pieds et 3 lignes sur la ligne du fond. Les lots 14 et 15 mesurent 30 pieds sur la rue St-Louis et 132 pieds et 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 mesure 40 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Louis, 132 pieds 6 pouces sur le côté du lot 15, et 140 pieds 7 pouces et 1 ligne sur l'autre côté, et 1 pied et 5 lignes dans le fond. Le dit lot a une forme irrégulière, et les dits lots sont dans l'ilet No 50.
2° Deux terrains situés dans le deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par la Promenade Carondelet et les rues Dorgenois, St-Louis et Rocheblave, désignés comme les terrains 1 et 2. Le terrain mesure 12 pieds 11 pouces et 6 lignes rue Dorgenois; 150 pieds 5 pouces et 3 lignes Promenade Carondelet; 150 pieds rue St-Louis et 25 pieds, 5 pouces 6 lignes sur l'autre limite. Le terrain 2 mesure 129 pieds 5 pouces et 5 lignes rue St-Louis; 143 pieds 5 pouces et 5 lignes de façade Promenade Carondelet; 25 pieds, 5 pouces et 6 lignes sur la limite du côté du terrain No 4, et 37 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne de l'autre côté.
Le tout selon un plan de L. Surgi, voyer, daté du 31 décembre 1849 et déposé au bureau de O. B. Parr.
Conditions—Comptant. L'acte de vente par devant Gus Kernan, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes dues en 1887.
11 sep—12 19,26—oct 3, 10.

LEON QUEYROUZE
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
87 RUE DECATUR.